



Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 29/08/2014 Date de révision: 08/01/2020 Remplace la fiche: 20/08/2018 Version: 3.4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom du produit : Blanc Nuclear
Code du produit : ER25215
Type de produit : Détergent
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ERES-SAPOLI
Tulpenstraat 6
9810 Eke-Nazareth - Belgium
T +32 (0)9 385 59 11
info@eres.sapoli.be - www.eres-sapoli.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)9 385 59 11
Les heures d'ouverture : Lundi - Jeudi: 8:30-17:00; Vendredi: 8:30-15:00.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Substances et mélanges autoréactifs, type D H242
Substances et mélanges auto-échauffants Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux.

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Phrases EUH

: EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium	(N° CAS) 7775-14-6 (N° CE) 231-890-0 (N° Index) 016-028-00-1 (N° REACH) 01-2119520510-57	10 – 50	Self-heat. 1, H251 Acute Tox. 4 (Oral), H302
SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE	(N° CAS) 68955-19-1 (N° CE) 273-257-1 (N° REACH) 01-2119490225-39	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
natrium-p-cumolsulfonate	(N° CAS) 15763-76-5	1 – 10	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipeement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker à l'écart des autres matières. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matières incompatibles : matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Odeur	: PARFUM. caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,2 (6,9 – 7,5)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition	: > 55 – 75 °C
Inflamabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium (7775-14-6)

DL50 orale rat	2500 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,5 mg/l

SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE (68955-19-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

natrium-p-cumolsulfonate (15763-76-5)	
DL50 orale rat	7200 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7,2 (6,9 – 7,5)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7,2 (6,9 – 7,5)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

natrium-p-cumolsulfonate (15763-76-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F1)	1000 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

natrium-p-cumolsulfonate (15763-76-5)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	763 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium (7775-14-6)	
CL50 poisson 1	62,3 mg/l
CE50 Daphnie 1	98,3 mg/l
EC50 72h algae 1	206 mg/l

SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE (68955-19-1)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l

natrium-p-cumolsulfonate (15763-76-5)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EC50 96h algae (1)	> 100 mg/l
--------------------	------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Blanc Nuclear	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium (7775-14-6)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

natium-p-cumolsulfonate (15763-76-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable.
Biodégradation	> 60 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium (7775-14-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE (68955-19-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 3226	UN 3226	UN 3226	UN 3226	UN 3226
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium)	SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium)	Self-reactive solid type d (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium)	SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium)	SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium)

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport				
UN 3226 SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium), 4.1, (D)	UN 3226 SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium), 4.1	UN 3226 Self-reactive solid type d (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium), 4.1	UN 3226 SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium), 4.1	UN 3226 SOLIDE AUTORÉACTIF DU TYPE D (dithionite de sodium; hydrosulfite de sodium), 4.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: SR1
Dispositions spéciales (ADR)	: 194, 274
Quantités limitées (ADR)	: 500g
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P520
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP2
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV15, CV22
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S19
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 500 g
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P520
N° FS (Feu)	: F-J
N° FS (Déversement)	: S-G
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1
Tri (IMDG)	: SG35, SG36
Propriétés et observations (IMDG)	: Decomposes at elevated temperatures or in a fire. Burns vigorously. Contact with alkalis or acids may cause dangerous decomposition. The products of combustion or self-accelerating decomposition may be toxic by inhalation. Insoluble in water except: 4-(BENZYL(ETHYL)AMINO)-3-ETHOXYBENZENEDIAZONIUM ZINC CHLORIDE 3-CHLORO-4-DIETHYLAMINO BENZENEDIAZONIUM ZINC CHLORIDE 4-DIPROPYLAMINO BENZENEDIAZONIUM ZINC CHLORIDE SODIUM 2-DIAZO-1-NAPHTHOL-4-SULPHONATE SODIUM 2-DIAZO-1-NAPHTHOL-5-SULPHONATE

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
---	------

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 459
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 459
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 10kg
Dispositions spéciales (IATA) : A20
Code ERG (IATA) : 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : SR1
Dispositions spéciales (ADN) : 194, 274
Quantités limitées (ADN) : 500 g
Quantités exceptées (ADN) : E0
Équipement exigé (ADN) : PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : SR1
Dispositions spéciales (RID) : 194, 274
Quantités limitées (RID) : 500g
Quantités exceptées (RID) : E0
Instructions d'emballage (RID) : P520
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP2
Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W7
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW22
Colis express (RID) : CE10
Numéro d'identification du danger (RID) : 40

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%
azurants optiques	
parfums	
HEXYL CINNAMAL	
LINALOOL	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Blanc Nuclear

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Self-react. D	H242
Eye Irrit. 2	H319

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Self-heat. 1	Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.